

Visiblement, le rapport Mersch gênait A. Widung, chargé par ladite Commission du rapport d'ensemble et qui concluait à une union économique avec la France. D'un second rapport de Fritz Mersch, datant du début de 1919 et élaboré pour contredire certaines vues d'André Widung, nous retiendrons la conclusion:

«J'en arrive à la finale de la page de viticulture de M. Widung, et je crois pouvoir lui faire observer qu'au gré de la majorité des hommes de la branche, il affirma d'une manière trop positive et trop absolue que 'les intérêts de la Moselle seront le mieux sauvegardés par une union douanière avec la France'. Rien n'est au contraire plus juste que l'appréciation qui termine son rapport, à savoir que la viticulture, pour pouvoir continuer dignement à exister, aura besoin d'un traitement de faveur, quel que soit le sort futur du Grand-Duché.»<sup>5)</sup>

Le développement que la viticulture luxembourgeoise a pu prendre au sein de l'Union Économique avec la Belgique d'abord, de Benelux ensuite, ne laissera pas tomber dans l'oubli le nom de Fritz Mersch et de ceux qui l'entouraient.

Fritz Mersch n'a pas non plus été étranger à la création de la première des Caves Coopératives, celle de Grevenmacher, fondée en 1921 plus particulièrement dans l'intérêt de l'écoulement et de la stabilisation des prix d'une récolte qui devait devenir fameuse. Le résultat de la vente publique de 1922 démontra d'une façon péremptoire l'utilité de la coopération: les prix réalisés à Grevenmacher atteignirent le double de ceux obtenus par les vigneron non coalisés.<sup>6)</sup>

Comme le commissaire de district Mersch avait la chance de s'entendre à merveille avec les divers ministres qui se succédaient au département de la viticulture — nous mentionnerons surtout Paul Eyschen, Joseph Faber-de Maringh, son neveu Auguste Collart, Raymond de Waha et Joseph Bech — ses suggestions furent écoutées avec intérêt. Sans vouloir amoindrir les mérites desdits ministres et des députés mosellans, on est en droit d'allier le nom de Mersch notamment: aux subsides gouvernementaux alloués dans l'intérêt de la lutte contre les parasites (1913) et de l'arrachage des ceps de qualité médiocre (1928) ainsi qu'à la création de la Station Vinicole de l'État à Remich (1925).

En collaboration avec le chimiste Pierre Medinger, il écrivit en 1923, pour la Fédération des Comices viticoles: «*La viticulture de la Moselle luxembourgeoise, Étude sur les grands vins de 1921*».

Comme nous l'avons vu (fasc. V, p. 118), c'est à l'instigation de Fritz Mersch que l'on doit l'érection du monument Eyschen entre Stadtbredimus et Ehnen, inauguré le 11/6/1934 en présence de la Souveraine. Le lendemain de la cérémonie, l'activité multiple de Fritz Mersch reçut sa consécration: la remise, par la Grande-Duchesse Charlotte, de la croix de grand-officier de l'Ordre civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

En tant que président de la Commission de Surveillance de l'Institut des Aveugles de Berbourg, il fut appelé en 1920 à siéger dans la Commission chargée d'élaborer le projet de la loi du 7/8/1923 rendant obligatoire l'instruction des aveugles.<sup>7)</sup>